

# Conseil municipal du 18 décembre 2008

38 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pascal Popelin était le rapporteur pour 13 d'entre-elles.

## **Instruction M14 : rattachement des charges et des produits à l'exercice**

Pascal Popelin a présenté cette disposition technique concernant la clôture des comptes d'un exercice. Désormais ne seront rattachées que les sommes supérieures à 200€.

## **Décision modificative n°1 du budget annexe 2008 du service d'assainissement**

Pascal Popelin a présenté cette modification minime, portant sur 15 611,15€ en section d'exploitation.

## **Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget de la ville en 2009**

Le vote du budget 2009 de la commune intervenant au mois de mars, le Conseil municipal a autorisé le maire, sur proposition de Pascal Popelin, à engager dans l'attente des dépenses d'investissement pour un montant n'excédant pas le quart des mêmes dépenses autorisées en 2008 (soit 1 768 545€).

## **Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget annexe du service d'assainissement en 2009**

Même principe que pour la délibération précédente, l'autorisation porte sur 187 000€.

## **Autorisation spéciale d'ouverture de crédits pour la section d'investissement du budget annexe de la résidence Jean-Lebas en 2009**

Même principe que pour les deux délibérations précédentes, l'autorisation portant sur 30 000€.

## **Adaptation des autorisations de programme et crédits de paiement 2008**

Sur proposition de Pascal Popelin, la commune a mis en place en 2008 la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement, qui permet de mieux anticiper le financement des opérations d'investissement pluriannuelles. En fin d'exercice, il a été procédé à l'ajustement de ces prévisions, pour tenir compte de l'avancement réel des programmes.

## **Précision sur la délégation du Conseil municipal au maire en matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts**

Pascal Popelin a proposé d'étendre la délégation accordée au maire en matière de contractualisation d'emprunts aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts.

A cette occasion, dans une période où les questions relatives à la structure des dettes des collectivités locales ont été placées sur le devant de l'actualité, il a informé le Conseil municipal de la situation de la dette communale. Son encours total représente 22 830 356,97€ répartis en 24 contrats. 78% de la dette communale est à taux fixe (contre 48% en 2004). Le taux moyen fixe est de 4,04% ce qui demeure très intéressant dans la période actuelle. Les 22% d'emprunts à taux variables se situent actuellement à un taux moyen de 4%. Aucun de ces produits ne peut être qualifié de « toxique » compte tenu des indices d'indexation (Euribor). La ville n'a contracté aucun financement *revolving* (68% des communes de notre strate en ont contracté), ni aucun *swap* (8% des communes de notre strate sont liées par ce type de contrat). Le taux d'endettement de la ville de Livry-Gargan est de 38,11% (contre 74% en moyenne nationale). La capacité de désendettement de la commune est de 3 ans (contre 5 ans en moyenne nationale). En résumé, la dette de la commune est faible. Elle est saine et le retournement de tendance des marchés financiers a été anticipé très en amont, ce qui a conduit à faire passer la part de l'encours à taux variable de 52% en 2004 à 22% aujourd'hui.

## **Délégation au maire en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat**

Sur proposition de Pascal Popelin, le Conseil municipal a autorisé le maire à procéder à des opérations de gestion de trésorerie, permettant à la commune de faire fructifier cette trésorerie, quand elle est disponible.

## **Fixation des différents tarifs communaux du service économique et urbanisme**

Comme tous les tarifs communaux, ceux-ci évolueront de 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Comme chaque année depuis 1996, Pascal Popelin a en revanche proposé de ne pas augmenter les tarifs des droits de place pour les marchés forains, afin d'aider à la préservation de cette activité de commerce de proximité, touchée par le changement des habitudes de consommation des ménages et par la crise économique.

## **Organisation de deux animations sur les marchés Chanzy et Jacob à l'occasion des fêtes de fin d'année**

Au titre du concours de la commune au développement du commerce de proximité, les services municipaux organiseront deux animations sur les marchés le 20 et le 21 décembre 2008 (photos avec le père Noël pour les enfants, jouets à gagner). Le budget total de cette initiative proposée par Pascal Popelin est de 4 165,39€.

## **Saisine de la Commission consultative des services publics locaux concernant la gestion des marchés forains**

Dans le cadre de la réflexion en cours sur la gestion des marchés Jacob et Chanzy et en vue de l'éventuel recours à une délégation de service public, Pascal Popelin a proposé de saisir de ce dossier la Commission consultative des services publics locaux, conformément à la loi.

## **Rapport annuel du prix de l'eau du Syndicat des eaux d'Ile-de-France**

Pascal Popelin a présenté les principaux éléments de ce rapport, concernant l'évolution de la qualité et du prix de l'eau distribuée à Livry-Gargan sous l'autorité du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF). [Vous pouvez télécharger sur ce sujet une note d'analyse figurant dans la rubrique « portrait » de ce site, page « acteur de la politique de l'eau ».](#)

Vice-président du SEDIF, il a profité de ce rapport pour exposer au Conseil municipal la position qu'il a prise en faveur d'une gestion publique de l'eau. [Vous pouvez télécharger le texte de l'intervention de Pascal Popelin devant le Comité syndical du SEDIF du 11 décembre 2008 dans la rubrique « discours et interventions » de ce site.](#)

## **Avenant au contrat de location et de maintenance des photocopieurs des services administratifs de la ville**

Pascal Popelin a proposé un avenant à ce marché, permettant de tenir compte de l'évolution des besoins des services.